

**CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE SÉQUENCE D'OBSERVATION  
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

NOM :

Prénom :

Classe :

Vu le CODE DU TRAVAIL :

- L.4153-1 modifié par la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 – art 19
- L.4153-5,

Vu le CODE DE L'ÉDUCATION :

- orientation : L.313-1 modifié par la loi n°2013-595 du 08/07/2013 – art. 47, formation en alternance : L331-5 modifié par l'ordonnance n°2008-1304 du 11décembre 2008 - art.1,
- possibilité formation professionnelle en 3ème : L.332-3 modifié par la loi n° 2013-595 du 08/07/2013 art 51
- échange environnement économique : L.421-7 modifié par la loi n°2013-595 du 08/07/2013- art. 58,
- responsabilité de l'Etat : L.911-4 modifié par la loi n°2015-177 du 16/02/2015 - art.15 (V);
- visite information, séquence observation stages initiation, application et formation pour élèves – 16 ans :D.331-1 et suivants modifié par l'ordonnance 2007-329 du 12/03/2007 art 3 L 331-4, L 335-2 et L 411-3.
- "Vu la circulaire n°2003-134 du 08-09-2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans"

Vu le CODE CIVIL : article 1384 modifié par l'ordonnance n°2016-131 du 10/02/2016- art. 4

**Entre**

**L'entreprise :**

*Cachet ou Nom et adresse*

représentée par

M.....

en qualité de chef d'entreprise ou de  
responsable de l'organisme d'accueil

N° tél : .....

(où joindre le maître de stage)

Nature de l'activité :

et

L'établissement d'enseignement scolaire **Collège Louis ARMAND de CRUSEILLES**,  
représenté par Mme QUIBLIER, en qualité de chef d'établissement d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES.**

**Article 1** - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement désigné ci-dessus.

**Article 2** - Les modalités de la séquence d'observation sont consignées dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

**Article 3** - L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

**Article 4** - Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu

professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 5** - Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D4153-15 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

**Article 6** - Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou séquence, soit au domicile.

**Article 7** - En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

**Article 8** - Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

**Article 9** - La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

## TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

### A - Annexe pédagogique

Établissement scolaire : **Collège Louis Armand**  
**329 Avenue des Ebeaux**  
**BP 20**  
**74350 CRUSEILLES**  
☎ : 04.50.44.10.78 - [Ce.0740018T@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0740018T@ac-grenoble.fr)

Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel du tuteur

.....

Adresse et coordonnées téléphoniques de l'entreprise et du maître de stage.....

Période de stage : **du 22 novembre 2021 au 26 novembre 2021. (possibilité le 27 novembre.)**

Si différente, adresse où se déroule le stage :

**CONDITIONS :**

HORAIRES de l'élève : (20 heures minimum et 30 heures maximum), **7 heures par jour maximum entre 6h00 et 20h00 ; au-delà de 4h30 heures d'activités, pause d'au moins 30 minutes dans la limite de 30 heures hebdomadaires. (cf. Annexe 3 du BO n°34 du 18 septembre 2003)**

HORAIRES journaliers de l'élève :

	MATIN	Nbre d'heures	APRÈS-MIDI	Nbre d'heures	Repas (si pris au collège)
.....	De à		De à		
.....	De à		De à		
.....	De à		De à		
.....	De à		De à		
.....	De à		De à		
	<b>Nombre d'heures</b>		<b>Nombre d'heures</b>		
<b>TOTAL HEURES DE STAGE :</b>					

**B – Annexe financière**

1- RESTAURATION : (si l'élève prend son repas dans l'entreprise) : .....

**N.B. : les stagiaires sont en dehors de leurs heures de stage sous la responsabilité de leurs responsables légaux.**

2- ASSURANCE : La famille souscrit une assurance couvrant les accidents dont l'élève pourrait être victime ou qu'il pourrait causer

Nom de la compagnie : .....

N° du contrat : .....

**C – Déplacement hors de l'entreprise (cocher la case correspondante)**

- Aucun déplacement ne sera réalisé.
- D'éventuels déplacements sont prévus :

Le membre du personnel conducteur devra être titulaire du permis conforme au véhicule utilisé. L'assurance de l'entreprise doit couvrir le transport des élèves stagiaires. Le véhicule doit être en règle au regard du contrôle technique. Les responsables légaux donnent leur accord pour ces déplacements en signant la présente convention.

## D – Modalités Covid-19 (si besoin).

Les modalités de mise en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de protection définies par le protocole national en vigueur pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid-19 s'appliquent à l'élève.

<p>Fait à ....., le .....</p> <p>Signature du chef d'entreprise ou du responsable de l'accueil en milieu Professionnel et cachet de l'entreprise (<b><u>tampon obligatoire</u></b>)</p>	<p>Fait à ....., le.....</p> <p>Signature du chef d'établissement</p>
<p>Vu et pris connaissance, le .....</p> <p>Signature des parents ou du responsable légal,</p>	<p>Vu et pris connaissance, le .....</p> <p>Signature de l'élève</p>